



**Agir pour
la santé
des femmes**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 mars 2024

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En ce 8 mars 2024, saluons l'inscription de l'IVG dans la Constitution française

Depuis 23 ans, l'ADSF agit auprès des femmes les plus vulnérables afin de les accompagner sur les questions de santé globale et de les sensibiliser à la santé sexuelle et reproductive. De nombreuses études démontrent que les femmes en situation de précarité ont un suivi gynécologique moindre. Ainsi, elles ont moins souvent recours à une contraception, sont davantage exposées à des grossesses à risque et ne se font pas dépister régulièrement. **

En 2023, 2 189 femmes ont été rencontrées par les équipes de l'ADSF lors des maraudes et dans les Repaires Santé. Environ 70% d'entre elles n'ont pas de couverture santé et moins de la moitié ont un suivi social. Seulement 20% des femmes accueillies déclarent avoir un moyen de contraception ! Dans ces conditions comment avoir accès à un suivi gynécologique et à un moyen de contraception ?

Au quotidien, les sages-femmes, infirmière et psychologues soutenues par les bénévoles et les femmes repaires de l'ADSF interviennent dans la rue ou les bois, les gares, les CHU, les hôtels sociaux, ... dans une démarche « d'aller vers ». Les équipes ont pour mission de sensibiliser les femmes les plus précaires à la santé globale et sexuelle.

En 2024, dans le monde, l'avortement est autorisé sur demande dans 77 pays et dans 12 pays pour des raisons socio-économiques. Il est autorisé pour des raisons de santé dans seulement 47 pays. Il est totalement interdit dans 22 pays.

Cela veut dire que 40% des femmes dans le monde vivent dans un pays où la législation est restrictive ou interdite. *

En janvier 2024, Stefania Parigi, présidente de l'ADSF, a été auditionnée par le Parlement sur la Constitutionnalisation du droit à l'IVG, l'occasion d'insister sur la notion de garantie d'accès à l'I.V.G., notamment pour les femmes les plus précaires et vulnérables, et de liberté de choix pour chaque femme.

Le 4 mars 2024, le Congrès, par 780 voix pour et 72 contre, a voté l'inscription de « la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une Interruption Volontaire de Grossesse » dans l'article 34 de la Loi fondamentale.

La France est ainsi le premier pays à inscrire cette liberté dans sa constitution !

La Constitutionnalisation de l'IVG est une étape majeure et un message fort adressé à toutes les femmes dans le monde !

Depuis 2015, l'accès à un avortement sûr et de qualité pour toutes les femmes qui le souhaitent a été défini par les Nations Unies comme l'un des enjeux des Objectifs de développement durable. *

L'ADSF insiste sur la nécessité de rester vigilant.es quant à un égal accès à l'I.V.G., dans des conditions sécurisées et de qualité, pour toutes les femmes et sur tout le territoire !

En ce 8 mars, souhaitons que tous les moyens soient déployés pour que chaque femme en France puisse disposer librement de son corps !

* Source : <https://focus2030.org/Ou-en-est-le-droit-a-l-avortement-dans-le-monde-en-2024>

** Source : L'accès à la santé des femmes en situation de précarité (association des droits humains de la Sorbonne) - 12 mars 2021

Contact Presse : Virginie Petit

virginie.petit@adsf.org • 07 67 90 66 18

www.adsfasso.org

FAIRE UN DON

ADSF - Agir pour la Santé des Femmes

18 rue Bernard Dimey, 75018, PARIS

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

